



RAPPORT MORAL 2020 FNE – CENTRE- VAL DE LOIRE

24 avril 2021

Cher(e)s toutes et tous,

Cette année est bien évidemment marquée par les circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire survenue. Elle a fortement impacté notre manière de fonctionner et une partie de nos activités au sein des associations, avec les difficultés financières qui peuvent y être associées. Des dispositifs de soutien et d'aides pour cette période ont été mis en place par les instances publiques et les collectivités, notamment régionales. Cependant, le coup reste largement accusé. Certaines personnes de notre réseau et leurs proches ont pu malheureusement aussi être affectés directement par ce virus, et nous leur exprimons notre soutien sincère.

Les actions au sein de notre fédération ont su néanmoins garder leur constance, et il y a eu l'adaptation nécessaire pour maintenir nos axes de travail et nos représentations.

Nous avons lancé en 2018 notre plan d'action « Ambitions 2021 ». 2021, nous y sommes donc, et nous pouvons mesurer le chemin parcouru ensemble. Nous terminons aujourd'hui notre première année avec des statuts renouvelés, notre charte fédérale et un cadre d'organisation conforté par la validation de notre règlement intérieur. Nous avons ainsi 3 documents pivots qui ré-affirment notre identité, nos objectifs communs, nos engagements mutuels au sein de la fédération et sur nos territoires d'action respectifs ; ainsi que notre manière commune de travailler et d'échanger ensemble. Ceci doit nous permettre d'amplifier notre capacité de concertation, notre efficacité d'action, et notre visibilité. Nous avons alors pu définir et valider un plan d'action stratégique à 3 ans en cohérence avec nos buts et aspirations issus de ce processus de réflexion : animer le collectif fédéral / coordonner la mutualisation / susciter l'envie de soutien aux associations.

Nous avons une démarche active de construction concertée de nos plaidoyers : ZNT (Zones de Non Traitement), méthanisation, éolien en cours de réalisation et photovoltaïque ; avec en fondamental la préservation et juste prise en considération de la biodiversité.

Nous portons et animons une coalition importante au sein de la COP régionale sur les enjeux ENR/biodiversité, l'arbre puits carbone et la biodiversité dans le bâti. Elle a su à ce jour mobiliser des acteurs territoriaux, notamment les bailleurs sociaux pour l'intégration d'aménagement favorables à la biodiversité dans les opérations de rénovation énergétique. Nous souhaitons ici convaincre les filières territorialisées dans le développement des énergies renouvelables à l'intégration de règles efficaces de moindre impact et de prise en compte de la biodiversité dès la conception des projets, puis phase d'exploitation, et jusqu'au démantèlement en fin de durée de vie.

Nous restons mobilisés sur le déploiement des IBC (*81 communes engagées qu'une dizaine de nouvelles viendront rejoindre en 2021*) avec les opportunités associées de développer des actions de restauration de biodiversité ou d'augmentation d'espaces soumis à une protection ; ainsi que sur notre second projet phare « Objectif Climat 2030 » (*17 communes engagées que 14 nouvelles viendront rejoindre en 2021*).

2020 a été aussi la concrétisation de la mise en ligne de notre portail de données naturalistes Nature'O'Centre, dont nous souhaitons plus asseoir la visibilité lorsque les contraintes sanitaires seront amoindries et permettront de retrouver des possibilités d'événementiel normales.

Nous avons validé la mise en place d'un réseau biodiversité, sur le modèle de fonctionnement du réseau eau déjà existant, et qui a eu sa première réunion au début de cette année. Il a pour vocation principale de monter encore en capacité et en compétence, afin que la biodiversité devienne une préoccupation incontournable à toutes les activités sectorielles, tout particulièrement dans les politiques d'aménagements du territoire.

Cette possibilité doit trouver une bonne articulation avec notre expertise dans la valorisation de nos données naturalistes, c'est à dire s'appuyer fortement sur notre connaissance terrain pour convaincre.

Nous savons par ailleurs qu'influer pour un renversement de tendance concernant l'artificialisation des sols et les sources de pollutions reste un levier majeur pour agir globalement en faveur d'un maintien d'intégrité de la biodiversité.

Notre persévérance dans la construction et proposition de nouveaux projets au sein de notre réseau a aussi vu une belle concrétisation ces dernières semaines par la sélection du projet Objectif M.A.R.E.S (Mobilisation pour les Amphibiens et la Restauration de leurs Ecosystèmes), que nous avons proposé plusieurs fois dans différents dispositifs, et qui a été retenu ici dans le cadre du volet restauration biodiversité plan de relance, avec un financement porté par la DREAL. Nous poursuivons aussi les démarches possibles de mécénats dans un cadre garanti, notamment par l'expérimentation d'une prospection et mise en relation via une nouvelle plateforme associative d'initiative et de périmètre régional Centre Val de Loire.

L'implication de la fédération dans les instances participatives régionale reste forte, au CESER, CRB, CRFB, CRSE, Lig'Air avec un nouveau représentant. Nous avons aussi renouvelé nos représentant(e)s au Comité de Bassin Loire Bretagne, et malheureusement pas obtenu de représentation via notre fédération régionale pour celui de Seine Normandie. Certaines instances nécessitent de trouver de nouvelles personnes pour nous représenter (notamment CCES PRPGD et renouvellement prochain CRSE).

Nous assurons avec implication notre rôle au sein de l'ARB en tant qu'administrateur, notamment sur les réflexions engagées avec les enjeux de mutation agro-écologique de l'agriculture.

A l'heure où l'urgence biodiversité et climatique devient de plus en plus pressante et à court terme, nous avons aussi certainement une réflexion rapide à avoir sur notre relation et une participation plus active et ciblée vers les enjeux nationaux, en lien avec les autres fédérations et FNE national, ainsi peut-être qu'avec d'autres réseaux d'influences régionaux ou nationaux.

Nous pouvons citer la récente actualité sur une loi Climat affaiblie dès sa construction, avec l'interpellation possible cependant de nos députés.

Il y a un besoin d'unité et de coordination, car les risques restent forts d'une déstructuration des lois protectrices de l'environnement, ou de la construction de dispositifs législatifs permettant de les contourner. Il en est de même aujourd'hui concernant la garantie d'autonomie, d'indépendance

et même de pleine liberté d'expression des structures associatives, qu'elles soient porteuses ou non d'agréments.

Il y a ici nécessité d'une grande attention et peut-être de se rendre plus visibles sur nos positions concernant l'égalité et la protection de tous dans un état de droit ; et le respect des processus de consultation démocratiques, à l'heure où les dispositifs de simplifications semblent se généraliser. C'est une vigilance sur laquelle nous pouvons ici saluer le travail réalisé au niveau FNE National, malgré les difficultés de mobilisations rencontrées pour faire un réel effet masse.

Concernant les actions juridiques sur lesquelles nous nous sommes engagés :

Nous avons enfin eu résultats des jugements sur le fond concernant les arrêtés préfectoraux Zones de Non Traitement et définition des points d'eau, jugements qui nous donnent entièrement raison pour les 6 départements de notre région.

Ainsi, les arrêtés ont dû être remis en conformité par les préfetures, avec cependant une exception notable pour le département d'Eure et Loir. En conséquence, nous avons saisi de nouveau le tribunal administratif afin que la décision de justice soit aussi respectée entièrement sur ce département.

Ensuite, France Nature Environnement Centre-Val de Loire, son association membre Mardiéval ainsi que le collectif citoyen « le village de la Loire » n'ont pas baissé la garde contre le projet déviation de la RD921 et du pont de Mardié (département du Loiret). Les jugements en première instance viennent d'être rendus tout récemment concernant 2 des recours portés (loi sur eau et dérogation espèces protégées), et ce après 3 ans de procédures. Ils concluent à une « conformité » des dossiers émis par la préfecture ; mais confirment qu'une indépendance n'a pas été respectée dans la phase de consultation du projet pour l'avis environnemental, du fait de l'autorité hiérarchique de la préfecture de région (qui est aussi celle du Loiret) sur les services de la DREAL chargés de le rédiger à l'époque. Il y a un sursis d'un an pour l'émission d'un nouvel avis par une autorité indépendante. Ce revers pour le porteur de projet peut-être ici l'amorce d'un renversement de situation, et nous attendons une exemplarité des pouvoirs publics dans l'application de cette conclusion de justice.

Enfin, d'une manière plus globale, je salue et remercie encore cette année l'engagement de nos bénévoles au sein des différentes instances de représentation et leur implication dans nos différents groupes de travail et réseaux thématiques ; ainsi que le professionnalisme de notre équipe salariée sur leurs missions respectives, et le gros travail d'adaptation et de coordination assuré par notre directrice dans cette année particulièrement perturbée.

Nous avons aussi accueilli cette année au sein de l'équipe notre nouveau coordinateur eau et climat et notre nouveau coordinateur communication et plaidoyer qui ont su prendre leurs marques et s'intégrer malgré les circonstances inhabituelles. Nous les encourageons fortement dans leurs missions en lien avec les associations.

Dans une situation d'urgence climatique et biodiversité de plus en plus prégnante, et qui augure à court terme des concertations responsables et difficiles entre les différents acteurs, nous devons d'autant plus savoir montrer notre contribution positive, mais aussi notre fermeté. L'enjeu est majeur pour influencer durablement et renverser des processus décisionnels et de développements qui ne sont plus pertinents pour nos territoires ; car allant à l'encontre des objectifs environnementaux soutenus socialement désormais de manière quasi unanime.

Pour ce faire, nous avons chacune et chacun au sein de notre réseau une part à jouer, pour asseoir encore plus fortement notre engagement et notre notoriété vis à vis de nos partenaires, des acteurs dans les différentes activités sectorielles, et du grand public.

Bien à vous,

Samuel Senave